

St MAIME

LE BULLETIN MUNICIPAL - N° 14, DÉCEMBRE 2003



SOMMAIRE

- Enfouissement des réseaux électriques p. 2
- Nostalgie, émotion et changements à l'école p. 3
- Le devoir de mémoire honoré au 1^{er} mai p. 4
- Aménagement de la RD 13 p. 6
- La desserte en gaz p. 7
- L'Internet haut débit (ADSL) p. 7
- Vie de la Commune p. 8

LE MOT DU MAIRE

Un deuxième numéro du bulletin municipal pour l'année 2003. En effet, le bulletin municipal, quand il est lu et bien distribué, semble le meilleur moyen pour vous informer de l'actualité, des événements et des réalisations de la commune.

En cette fin d'année, je voudrais mettre le projecteur sur quelques faits de la vie communale qui me semblent particulièrement intéressants :

L'ouverture de la 4^e classe : avec 78 élèves inscrits à la rentrée scolaire, l'inspection académique a décidé de créer **un poste provisoire d'enseignement**, poste qui a permis l'ouverture d'une quatrième classe. Je ne peux que regretter que le poste ouvert à Saint-Maime résulte de la fermeture d'un poste de Dauphin...

Prévenus trois jours avant la rentrée, les services de la mairie ont dû s'activer pour être prêts le jour de la rentrée qui s'est passée dans de bonnes conditions. L'an prochain, les effectifs devraient permettre de maintenir ce quatrième poste. La nouvelle classe fonctionne désormais dans la salle bibliothèque informatique qui fait maintenant défaut. La municipalité s'efforcera de recréer pour la rentrée prochaine (2004) une salle de remplacement.

L'augmentation des effectifs de l'école est le reflet de l'augmentation régulière de la population. Celle-ci devrait se poursuivre sous l'effet de **projets d'urbanisme importants** : plusieurs maisons au chemin St-Joseph, un lotissement de trois lots quartier Jean Grand, un projet de lotissement de 15 à 18 lots à la Cité....

(suite page 2)



BONNE ANNÉE 2004 !

La traditionnelle cérémonie des vœux aura lieu le dimanche 11 janvier 2004 à 11 h 30, salle polyvalente

L'enfouissement des réseaux électriques :

Un projet assez ancien est en train de se concrétiser ; vous pouvez le constater chaque jour depuis plus d'un mois par les inconvénients de circulation provoqués par ces travaux. À l'origine, le projet (subventionné par l'EDF et le Syndicat Intercommunal d'Électrification) consistait dans l'enfouissement des réseaux électriques,



AVANT...



APRÈS !



éclairage public, téléphone, du carrefour jusqu'à la place du village.

Parallèlement, EDF a entrepris des travaux supplémentaires d'enfouissement de ses réseaux de moyenne tension, jusqu'à la commune de Volx. Ces travaux EDF créant des tranchées

suffisamment importantes, il a été décidé :

- de continuer à enfouir jusqu'à la Cité les réseaux d'éclairage public, de moyenne tension EDF et du téléphone.
- de buser afin de recueillir les eaux pluviales sur la montée du village jusqu'à l'embranchement du lotissement les Oliviers.



Outre les travaux esthétiques, ces travaux comprennent la pose de **transformateurs de plus grande capacité** qui permettront de ne plus connaître les problèmes de coupures de l'alimentation électrique tel que ceux rencontrés lors des grosses pluies de début décembre.

La participation de la commune à l'ensemble de ces travaux, subventions déduites, est estimée à 140 000 €.

L'aménagement du parc de la gare :

L'appel d'offre concernant l'aménagement du parc de la gare tel que nous vous l'avions présenté dans le bulletin n° 13, a été lancé durant le mois de juin 2003. Si ce marché a été déclaré fructueux concernant les « Voies, Réseaux et Divers », ainsi que pour l'aménagement paysager, pour un montant de 293 000 € TTC, par contre, il n'a pas été possible de trouver des entreprises pour réaliser le bâtiment et la scène tels qu'ils avaient été prévus pour un coût raisonnable. Aussi, il a été décidé de revoir la conception du bâtiment afin de se tenir au plus près de l'enveloppe financière attribuée à ce projet par la communauté de communes I.L.O.

Les travaux des tranches attribuées débuteront dans le mois de janvier et permettront l'utilisation du parc pour la période estivale.

Je terminerai en vous souhaitant de joyeuses fêtes... et une bonne année 2004 !

ÉDUCATION

NOSTALGIE, ÉMOTION ET CHANGEMENTS À L'ÉCOLE DE SAINT MAIME



Il y a maintenant une trentaine d'année, Monsieur Levet faisait sa première rentrée à l'école de Saint-Maime. Depuis, il enseigne dans notre village, dans la classe des « grands » de l'école communale. Plusieurs générations de Saint-Maimois ont eu Monsieur Levet comme instituteur.

L'école a grandi tout de même ! En 1974 il fallait se battre pour conserver la deuxième classe, en 1995 on revendiquait la troisième classe et en 2003 on a ouvert une quatrième classe. Les locaux aussi se sont agrandis. L'ancienne salle polyvalente est devenue une cantine et, à l'étage, un appartement sert à la garderie.

MONSIEUR LEVET TOURNE LA PAGE...

Au mois de juin dernier, une partie des anciens élèves de Roland, des parents d'élèves, des collègues et des amis, se sont réunis pour lui souhaiter

une joyeuse retraite et pour fêter avec lui, une dernière fois, la sortie des classes. Nous remercions Roland pour toutes ces années d'enseignement et nous lui souhaitons une bonne retraite.

UNE QUATRIÈME CLASSE FORT BIEN VENUE !

L'école, en cette rentrée 2003, a vécu un nouveau changement ! Déjà, après une mobilisation importante des parents d'élèves en 1995, une troisième classe avait été ouverte en 1996. Devant l'accroissement des effectifs, régulier depuis quelques années, l'équipe enseignante et la municipalité ne cessaient de rappeler à l'académie les difficultés que posaient ces classes surchargées, ainsi que la non scolarisation des enfants de deux ans et demi dans une commune rurale où les moyens de gardes sont peu accessibles. Nous avons eu la surprise, quelques jours avant la rentrée, de voir ouvrir une quatrième classe, provisoirement

il est vrai, mais salubre car les prévisions laissent deviner près de 80 élèves pour l'école cette année. Espérons qu'il nous sera possible de conserver cette classe l'année prochaine car les effectifs prévus sont à peu près identiques à ceux de cette année.

DE NOUVEAUX LOCAUX EN PERSPECTIVE

La question des locaux se pose dorénavant. Si cette ouverture de classe se confirme, il va falloir créer une nouvelle structure pour la bibliothèque et l'informatique. Il en résulte que, avec quatre classes (maternelle, grande section-CP, CE1-CE2, et CM1-CM2), trois nouvelles institutrices sur quatre, une nouvelle directrice, Marie-Françoise Nevière, plus de quatre-vingts enfants et bientôt de nouveaux locaux, l'école de Saint-Maime change et évolue en même temps que le village.

COMMÉMORATION

LE DEVOIR DE MÉMOIRE HONORÉ AU 1^{ER} MAI



Une délégation italienne est venue pour fêter avec nous le 1^{er} mai et particulièrement l'inauguration du chevalement de la Mine.

C'est avec beaucoup d'émotion que l'ensemble des personnes rassemblées à la stèle des mineurs ont écouté les messages des Maires de Saint Maime et Fontanigorda, traduits ensuite par notre amie Bettina.

L'ensemble du cortège s'est ensuite retrouvé sur le Site Haut pour inaugurer la réplique du chevalement qui avait été démonté à la fermeture de la mine. Il était important, pour finaliser le devoir de mémoire envers les ouvriers mineurs, d'inscrire dans le paysage le symbole même de leur travail.

L'apéritif très convivial a rassemblé non seulement les habitants du village mais aussi de nombreuses autres personnes venues de tous horizons.



AMÉNAGEMENT DE LA RD 13



La RD 13 va faire l'objet de divers aménagements pour améliorer la sécurité et réduire les nuisances.

DE NOUVELLES LIMITATIONS DE VITESSE

Dans le sens Forcalquier vers Volx, on rencontrera une première zone à 70 km/h, une centaine de mètres avant le premier carrefour Dauphin/Encontres. Ce carrefour fera l'objet d'un nouveau dessin dans une deuxième phase de travaux. L'entrée de Saint-Maime sera matérialisée par un panneau d'agglomération peu avant le carrefour de la montée du village. De fait, cette zone passera à 50 km/h pour quelques centaines de mètres.



La ligne droite face à la Cité reste pour le moment à 90 km/h, elle sera suivie par une section à 70 km/h à partir du camping. L'entrée de Pavians/Rouillère sera aménagée pour réduire sa largeur. Une nouvelle zone d'agglomération sera définie au niveau du Bois d'Asson, suivie d'une dernière zone à 70 km/h incluant le dernier virage qui, souvent mal négocié, a donné lieu à de nombreux et graves accidents.

UNE NOUVELLE SIGNALISATION

La signalisation au sol sera également modifiée, avec une alternance de lignes continues et de ligne à pointillés serrés dont on rappelle qu'ils autorisent uniquement le dépassement des véhicules lents équipés d'un gyrophare orange.

Le respect de cette signalisation devrait augmenter le temps de transit sur l'ensemble de ces zones de seulement une trentaine de secondes, ce qui ne constitue pas une grande modification, les usagers n'auront pas à se réveiller plus tôt pour se rendre à leur travail !

VERS UNE RÉDUCTION DU BRUIT ?

La plus grande partie du bruit provient des turbulences aérodynamiques et du bruit de roulement. Ces deux sources sont très liées à la vitesse des véhicules, ces aménagements permettront ainsi de diminuer les nuisances sonores. Reste la question du revêtement fort bruyant qui équipe actuellement la chaussée, et qui est encore trop récent pour que l'on puisse efficacement demander son renouvellement.

L'ancien CD 13 (RD 513 qui passe devant la Cité) sera aussi équipé d'une nouvelle signalisation avec des panneaux d'agglomération.

Ces modifications ont été possibles grâce à la synergie du chef de subdivision de la DDE et du conseiller général qui ont entendu nos arguments. La presse locale a aussi rendu compte efficacement des étapes de ce projet.

LA DESSERTE EN GAZ DE LA COMMUNE

Suite à une réunion en Mairie de Saint-Maime, le 25 juin dernier, Monsieur Gendre accompagné d'un technicien et d'un négociateur commercial G.D.F., représentants de Gaz de France, ont indiqué que suite aux divers retours d'appels d'offres, le

dossier de la desserte de Saint-Maime pourrait être relancé.

Dans un premier temps, la commune va fournir aux services G.D.F. la liste des clients intéressés sur la canalisation directe en précisant s'il s'agit de particuliers, d'entreprises ou

autres. Ces éléments seront exploités et transmis à la Direction à Paris pour approbation. Le recensement a été effectué par la commune courant 2002 et transmis à G.D.F dès juillet.

À suivre...

L'INTERNET HAUT DÉBIT (ADSL)

Notre département s'engage résolument pour la desserte Internet à haut débit de son territoire. France Télécom va déployer l'ADSL dans les communes représentant plus de 1000 lignes, soit 2000 habitants. L'ADSL fonctionne dans un rayon de 4 à 5 km autour du central téléphonique équipé. Dans le cas de communes plus petites, l'équi-

pement peut être envisagé dès lors que 100 clients s'engagent à souscrire un abonnement ADSL. Mais il existe au moins une solution alternative dans le cas où ce chiffre ne pourrait être atteint : par exemple la liaison satellite avec redistribution par Wi-Fi.

Le Conseil Général est actif sur ce sujet et nous communiquera bientôt

les conditions de souscription.

Nous invitons les usagers intéressés à se manifester, soit en s'adressant à la mairie de Saint-Maime, soit - de préférence - en retournant à la Mairie le questionnaire situé en dernière page de cette lettre.



Vous souhaitez pouvoir disposer d'une connexion Internet haut débit (ADSL ou autre...) ?

Merci de vous faire connaître en renvoyant ce coupon-réponse à : Mairie de Saint Maime 04300 SAINT MAIME

NOM	<input type="text"/>	PRÉNOM	<input type="text"/>
ADRESSE	<input type="text"/>		
CODE POSTAL	<input type="text"/>	VILLE	<input type="text"/>
TÉLÉPHONE	<input type="text"/>	COURRIEL	<input type="text"/>
SIGNATURE	<input type="text"/>		



VIE DE LA COMMUNE

NOUVEAUX HABITANTS

Pensez à venir vous présenter en mairie pour faire connaissance et nous laisser votre adresse exacte sur la commune. Cela évitera au facteur de repartir avec du courrier qu'il n'a pu distribuer parce que personne ne connaissait le destinataire.

Pensez aussi à faire le relevé du compteur d'eau, etc.

LISTES ÉLECTORALES

Pensez à vous faire inscrire avant le 31 décembre 2003.

Pièces à fournir :

- 1 justificatif de domicile,
- Ancienne carte d'électeur,
- Pièce d'identité.

COUPURES D'EAU

Certains problèmes sur le réseau d'eau nécessitent de procéder à des coupures dans la distribution. La commune est parfaitement consciente des désagréments provoqués par cet arrêt dans la distribution mais ne peut faire autrement. Nous vous remercions de votre compréhension quand de tels événements se produisent.

LA CANTINE SCOLAIRE

Près de 40 repas en moyenne sont servis chaque jour, répartis en deux services. Deux personnes assurent son fonctionnement aux heures des repas.

Nous rappelons que les tickets doivent être achetés en mairie (au prix de 2,80 € pour le premier enfant et de 2,35 € à partir du second enfant) et déposés dans la boîte aux lettres prévue à cet effet (près du petit portail) avant le mardi 16 h 45 pour les enfants désirant manger le jeudi et le vendredi, et avant le vendredi 16 h 45 pour ceux désirant manger le lundi et le mardi.

LA GARDERIE

Elle accueille les enfants le matin à partir de 7 h 30 et le soir jusqu'à 17 h 45.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12 h. Le samedi : de 9 h à 12 h

Tél : 04 92 79 58 15 - Fax : 04 92 79 53 69

LE BULLETIN MUNICIPAL DE SAINT MAIME

Responsable de la publication : Hyacinthe FILIPPA

Comité de rédaction : Yves AIGUIER, Georges ROUX, S. PARRAUD

Maquette et réalisation graphique : AZUR MULTIMÉDIA - Jacques THOMAS - B.P 9 - 04300 SAINT-MAIME

Tél : 04 92 79 50 05 - Fax : 04 92 79 59 93 - Courriel : jacto@azur-multimedia.fr

Impression : Impression 04 - 04700 ORAISON

